



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2018-704-325

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 4 septembre 2018 :

Règlement R-2018-704-325 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le règlement de zonage 82-704 aux fins de modifier les limites des zones E-1d et R-2d** ».

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 12 septembre 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière